

Règlement des parcs, jardins et bassins

Le règlement des parcs, jardins et bassins de la Ville détermine ce qui est autorisé et ce qui est interdit dans ces espaces publics de détente.

« La propreté, c'est l'affaire de tous »

Le règlement des parcs, jardins et bassins de la Ville a été créé à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants.

Des panneaux seront installés progressivement dans les espaces verts de la commune. Les arrêtés municipaux correspondant ayant été pris, la réglementation est déjà effective et les contrevenants peuvent déjà être verbalisés, même en l'absence de panneau.

Serris
Val d'Europe

« La propreté, c'est l'affaire de tous »

- RÈGLES DE BONNE CONDUITE PARCS, JARDINS ET BASSINS -
- Rules of good behaviour for parks, gardens and basins -

LES INTERDITS:
It is strictly forbidden to:

- Jeter ses mégots par terre**
Throw cigarette butts on the ground
- Allumer un feu ou faire un barbecue**
Light a fire or barbecue
- Utiliser un véhicule à moteur tels que cyclomoteurs, motos et automobiles, sauf services**
Use motor vehicles such as mopeds, motorcycles and automobiles. Only public service vehicles are authorised.
- Se baigner dans les bassins et lacs, pratiquer des activités nautiques sauf autorisation**
Swim in ponds and lakes and practice water sports, unless otherwise permitted by competent authorities
- Consommer des boissons alcoolisées**
Drink alcoholic beverages
- Monter aux arbres et arracher les branches**
Climb trees and damage branches

LES BONNES PRATIQUES:
GOOD PRACTICES:

- Je préserve les plantations, les fleurs et les arbres**
I preserve plantations, flowers and trees
- Je ramasse les déjections de mon chien**
I pick up after my dog
- Je respecte le mobilier urbain et les aires de jeux**
I respect street furniture and play areas
- Je veille à la propreté des lieux, j'utilise les corbeilles à déchets**
I make sure the place is clean and I throw rubbish in appropriate bins
- Je respecte les autres, j'ai une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes mœurs et à l'ordre public**
I respect others, I wear decent clothes and I behave according to public law and order as well as accepted moral standards
- Je tiens mon chien en laisse**
I keep my dog on a leash

www.serris.fr

Règles de bonne conduite parcs, jardins et bassins

Les interdits

- › Jeter ses mégots par terre
- › Allumer un feu ou faire un barbecue
- › Utiliser un véhicule à moteur tels que cyclomoteurs, motos et automobiles, sauf services
- › Se baigner dans les bassins et lacs, pratiquer des activités nautiques sauf autorisation
- › Consommer des boissons alcoolisées

- › Monter aux arbres et arracher les branches

Les bonnes pratiques

- › Je préserve les plantations, les fleurs et les arbres
- › Je ramasse les déjections de mon chien
- › Je respecte le mobilier urbain et les aires de jeux
- › Je veille à la propreté des lieux, j'utilise les corbeilles à déchets
- › Je respecte les autres, j'ai une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes mœurs et à l'ordre public
- › Je tiens mon chien en laisse

ALLER PLUS LOIN

- › Parcs, lacs et jardins de Serris
- › Les aires de jeux

